



Réponse de la direction et plan d'action

Cadre de responsabilisation et de coordination de la *Feuille de route pour la dualité linguistique – composante Justice Canada*

Ministère de la Justice du Canada

Réponse de la direction et Plan d'action

Titre du projet : Cadre de responsabilisation et de coordination de la *Feuille de route pour la dualité linguistique – composante Justice Canada*

Centre de responsabilité : Section du droit des langues officielles

Conclusion	Recommandation	Réponse de la direction	Plan d'action	Gestionnaire responsable (titre)	Date prévue pour la mise en œuvre
<p>Une certaine confusion règne à l'égard de la gouvernance du Programme des langues officielles et des rôles de coordination qu'y jouent ses différentes instances, y compris la Section du droit des langues officielles.</p>	<p>1. La SDLO devrait mieux communiquer son rôle de coordination sous la Feuille de route.</p>	<p>D'accord.</p> <p>La SDLO reconnaît la nécessité de bien communiquer son rôle de coordination sous la Feuille de route. Elle continuera ses efforts afin de faire connaître encore mieux ce rôle.</p>	<p>La SDLO identifiera les principaux intervenants gouvernementaux à qui elle devrait communiquer de façon plus précise son rôle de coordination sous la Feuille de route 2008-213.</p> <p>Au besoin, la SDLO procédera de nouveau à cet exercice une fois adoptée la stratégie gouvernementale en matière de langues officielles qui suivra la fin de la Feuille de route 2008-2013.</p>	<p>Avocate générale et directrice, Section du droit des langues officielles</p>	<p>31 décembre 2012.</p>
<p>La SDLO a offert de la formation sous plusieurs modalités au cours de la période examinée. Au total, elle a livré 79 activités de formation. Cependant, le nombre d'activités de formation ayant fait l'objet d'une évaluation est limité.</p>	<p>2. La SDLO devrait songer à développer des mécanismes de rétroaction appropriés aux différents forums dans lesquels se tient la formation offerte par la SDLO afin d'obtenir une rétroaction plus structurée.</p>	<p>D'accord.</p> <p>Les mécanismes de rétroaction devront prendre en compte les divers types de forums dans lesquels la SDLO intervient au titre de la formation.</p>	<p>La Section du droit des langues officielles songera à la façon la plus appropriée d'élaborer des processus de rétroaction, qui tiennent compte des divers contextes dans lesquels elle offre de la formation, sachant que la majorité de ses interventions ne se font pas dans le cadre du programme de développement professionnel du Ministère.</p>	<p>Avocate générale et directrice, Section du droit des langues officielles</p>	<p>31 décembre 2012.</p>